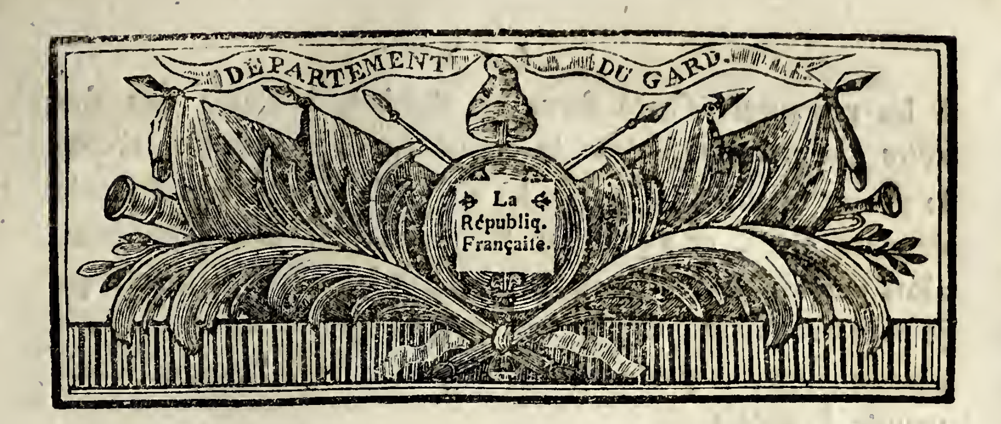


RÉQUISITION
DU GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DES PYRÉNÉES ORIENTALES, AUX CITOYENS ADMINISTRATEURS *COMPOSANT LE DIRECTOIRE* DU DÉPARTEMENT DU GARD.

De Perpignan, le 27 mai 1793, l'an 2e. de la République.

LES circonstances actuelles exigeant le déployement le plus absolu de tous les moyens de la république, je viens vous requérir de préparer, dans chaque commune, une force armée prête à se porter, au premier ordre, par-tout où il sera besoin d'elle, afin que, sur tous les points du territoire Français que nos ennemis voudroient se permettre d'envahir, ils y trouvent des hommes libres et courageux, prêts

à les repousser. Cette force est destinée à n'agir que *dans votre Département*, dans le cas où les Espagnols formeroient le projet insensé de laisser les villes de guerre et les armées derrière eux, et s'enfoncer témérairement dans l'intérieur : alors pressés de toutes parts, et par les citoyens armés que je viens requérir, et par les troupes que je commande, il n'en échapperoit pas un à la vengeance et à l'indignation du peuple Français.

Vous aurez soin, Citoyens-Administrateurs, de ne comprendre, sur cette honorable liste, que des citoyens connus par leur attachement à la cause de la Liberté et de l'Égalité, des hommes forts, propres à soutenir les fatigues de la guerre, et de l'âge de dix-huit ans à cinquante.

Vous voudrez bien aussi vous occuper de l'armement et de l'équipement militaire de ces hommes, faire fabriquer, s'il vous est possible, tout ce qui sera nécessaire pour le compléter; enfin, me faire parvenir, en ce genre, l'état de vos ressources et de vos besoins. FLERS, *signé.*

Nismes, 6 Juin 1793, l'an 2e.
de la République Française.

LE Procureur-Général-Syndic du Département du GARD, *aux Municipalités du Ressort.*

JE vous transmets, CHERS CONCITOYENS, la réquisition du Général de l'armée des Pyrénées, du 27 mai dernier.

L'ennemi n'est pas sur nos côtes; mais il faut être prêt comme s'il devoit y paroître à chaque instant. Le vrai moyen

d'empêcher une invasion est de se mettre en état de la repousser.

Tel est le but et le but unique de l'Arrêté du Conseil relatif à l'organisation d'une force départementale.

Empressez-vous donc, CHERS CONCITOYENS, de former ces bataillons redoutables, destinés à garder le Département, à éloigner de nos foyers les satellites du despotisme, ou à les exterminer, s'ils osent s'y montrer.

Signé, TESTE.

A NISMES, chez C. BELLE, Imprimeur National du Département du Gard, Place du Château N°. 32. 1793.

fE